



NOTRE MONDE est de plus en plus connecté et interdépendant. Il est marqué par des enjeux qui concernent tous les habitants de la planète : partout, des citoyens s'engagent en faveur de la lutte contre la pauvreté, les inégalités, le dérèglement climatique et défendent les droits économiques et sociaux.

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par l'ONU encouragent les partenariats pluri-acteurs entre pouvoirs publics, organisations de la société civile (OSC), secteur marchand¹, centres de recherche et de formation. Chaque ODD représente un enjeu partagé, au niveau local comme mondial.

En France, les organisations de la société civile sensibilisent les citoyens, les acteurs publics et privés sur les ODD. Elles démontrent que les projets de solidarité internationale ont un impact en France et sont souvent liés à des problématiques qui concernent chacun d'entre nous, que l'on habite à Kayes, à Lille, à Montauban ou encore à El Salvador². Par ailleurs, les OSC tiennent un rôle essentiel dans le développement des territoires et participent à la structuration du tissu économique local, en accompagnant des TPE, PME, acteurs de l'économie informelle, coopératives agricoles, etc. Elles ont été à l'origine d'innovations économiques aujourd'hui répandues, comme le microcrédit ou les initiatives d'économie sociale et solidaire (ESS).

Le rôle des entreprises dans le développement économique et social des territoires est incontournable. Elles jouent aussi un rôle croissant aussi bien dans la définition que dans la mise en œuvre des programmes de coopération internationale. La mise en place de politiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou de dispositifs de « *social business* » témoignent de démarches que des entreprises engagent pour être associées au développement durable.

Des acteurs du secteur marchand et des OSC se rapprochent sur la nécessité d'agir pour réaliser les ODD. Le programme Coopérer autrement en acteurs de changement s'est emparé de cette problématique et propose de réfléchir aux conditions de réussite du travail pluri-acteurs entre OSC, secteur marchand et secteur public.

1 - Les acteurs du secteur marchand recouvrent une grande variété d'acteurs : les sociétés commerciales privées (locales, nationales et multinationales), les activités économiques gérées par l'État, que ce soient des services ou des entreprises publiques, l'économie sociale et solidaire avec le secteur informel et les activités économiques des associations.

2 - Voir les exemples des projets expérimentaux (aussi appelés opérations pilotes) 2014-2018 du programme Coopérer autrement en acteurs de changement : https://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/toutes-les-fiches-par-ordre-alphabetique_0.pdf

Le programme Coopérer autrement en acteurs de changement (CAAC)

Ce programme lancé en 2014, s'adresse aux membres du CFSI et à leurs partenaires. Il a pour objectif de les soutenir dans leurs démarches pluri-acteurs sur les territoires, en inscrivant leurs projets dans une logique de réalisation des ODD.

Le programme vise à :

- dépasser la logique d'aide Nord-Sud, en mettant en lien deux territoires ;
- renforcer le dialogue entre acteurs de nature différente : organisations de la société civile, pouvoirs publics, milieux de la recherche et de la formation et acteurs du secteur marchand ;
- relier l'économique et le social et développer une approche par les droits pour lutter contre les inégalités.

Entre 2014 et 2018, le programme CAAC a abordé et approfondi des enjeux qui concernent chacun d'entre nous : l'insertion professionnelle des jeunes, les droits des travailleurs, l'égalité femmes-hommes, l'insertion socio-économique des migrants, le respect des droits fondamentaux, le développement économique des territoires...

Les projets expérimentaux et les cycles de réflexion ont misé sur la construction de démarches pluri-acteurs entre territoires en France et à l'international et sur l'échange avec le secteur marchand.

2014-2018 : CHIFFRES CLÉS

- 9 projets expérimentaux portés par 10 organisations membres dans 14 pays, sur 4 continents et avec 70 partenaires, qui bénéficient directement ou indirectement à 460 000 personnes ;
- 17 temps de partage d'expériences ;
- un budget de 1,7 millions d'euros sur 4 ans soutenu par l'Agence Française de Développement, des membres et des donateurs du CFSI.

De 2018 à 2021, le programme CAAC place les enjeux partagés au centre de son action. Il finance des initiatives et construit des partenariats. Il encourage les organisations membres du CFSI à travailler sur des problématiques communes avec leurs partenaires à l'international et à approfondir leur ancrage territorial, y compris en France.

Pour diffuser les résultats des changements observés et attendus en France, un séminaire international réunira en 2021, 150 personnes impliquées dans le programme.

Le développement des territoires nécessite un dialogue et une co-construction impliquant l'ensemble des parties prenantes, notamment : OSC, collectivités territoriales, acteurs de la recherche et secteur marchand.

Avec la baisse progressive des aides publiques et la crise économique qui conduit à une diminution des dons, les OSC voient leurs modèles économiques menacés.

Elles doivent s'adapter à un environnement incertain et mouvant, parfois directement concurrencées par les entreprises défendant des projets sociaux dans une logique de rentabilité.

Un cycle de trois conférences sur le dialogue entre OSC et acteurs du secteur marchand a été organisé en 2017. Il a mis en débat 3 questionnements majeurs pour les OSC et les membres du CFSI :

- *s'adapter à des modèles conjuguant objectifs économiques et objectifs sociaux ;*
- *définir un cadre éthique pour établir des relations avec les multinationales ;*
- *favoriser l'ancrage territorial en France des OSC de solidarité, nationale et internationale, en engageant un dialogue avec les entreprises et les collectivités du territoire.*

De ces ateliers de réflexion ont émergé les principales conditions nécessaires à la réussite d'un partenariat pluri-acteurs. Elles peuvent se résumer ainsi :

Retrouvez le résumé de ces 3 conférences sur le site cfsi.asso.fr

Conditions de travail en pluri-acteurs des OSC de solidarité internationale avec ...	les structures de l'ESS	les multinationales	les acteurs des territoires en France (PME-TPE et collectivités territoriales)
<p>Définir des objectifs et un référentiel commun</p> <p><i>Définir les intérêts et les valeurs à travers un vocabulaire commun. Faire des ODD un cadre de référence partagé.</i></p>	<p>Si la définition de l'objet social peut sembler évidente, les visions respectives de l'ESS peuvent être divergentes et nécessiter un accord préalable sur sa définition et ses implications.</p>	<p>Le projet doit entrer dans une logique de perennité économique et sociale.</p> <p>Il faut le rendre compatible avec les valeurs éthiques de l'association.</p>	<p>Une connaissance approfondie du territoire est essentielle à la création du projet.</p> <p>Trouver un consensus sur le diagnostic de la situation pour repérer les points de convergence et développer une vision commune du développement du territoire.</p>
<p>Développer des complémentarités entre acteurs</p>	<p>OSC : garantes de la visée sociale et solidaire du projet. Elles apportent leur connaissance de terrain, leurs compétences de suivi-évaluation, capitalisation et étude d'impact social.</p> <p>Structures de l'ESS : elles accompagnent les projets vers leur autonomie financière. Quant aux start-up, elles peuvent intégrer la culture et les outils du numérique au projet³.</p>	<p>OSC : en tant que garde-fou historiques des activités prédatrices des multinationales, leur expertise est essentielle pour construire le cadre éthique du projet dans le respect des populations.</p> <p>Multinationales : elles apportent leurs compétences économiques, les moyens du changement d'échelle et la notoriété au projet.</p>	<p>OSC : elles proposent des démarches participatives et des dynamiques de co-construction. Elles facilitent la mise en réseau des acteurs, privés comme publics, la mobilisation des citoyens et de la société civile.</p> <p>Collectivités territoriales : garantes des politiques publiques et avec les OSC, garantes de la préservation de l'intérêt général.</p> <p>Secteur marchand : participe directement au développement économique local et apporte ses compétences dans la construction de nouveaux modèles financiers pour les coopérations.</p>
<p>Construire une relation durable et horizontale</p> <p><i>Le cadre de coopération doit être souple et explicite sur les engagements de chacun. Il peut prévoir le recours à un tiers dont la légitimité est reconnue par tous pour régler des litiges. La communication doit être continue tout au long du partenariat</i></p>	<p>Mobiliser toutes les parties dans la genèse et tout au long de la mise en œuvre du projet.</p> <p>Acteurs publics : l'écosystème doit être favorable à la construction de modèles socio-économiques innovants.</p> <p>Définir les compétences nécessaires au projet et aller les chercher ailleurs si elles n'existent pas au sein du partenariat.</p>	<p>Faire concorder l'approche projet de l'association et l'approche <i>business</i> de l'entreprise.</p> <p>Le cadre éthique du projet et son objet social doivent primer sur les intérêts des parties.</p> <p>Innover pour co-construire un partenariat adapté nécessite de considérer l'entreprise comme partenaire et pas uniquement comme bailleur.</p>	<p>Gouvernance : elle est évolutive et doit coïncider avec la recherche de légitimité de chacun : pour les collectivités territoriales sur la responsabilité, pour les entreprises sur les compétences et pour les OSC sur les valeurs.</p> <p>Tous les partenaires sont garants de la mémoire collective du projet et s'engagent à reconnaître la légitimité et la contribution de chacun.</p>
<p>Coordonner les différentes temporalités</p>	<p>OSC et syndicats : la poursuite d'une transformation sociale peut prendre plusieurs d'années.</p> <p>Acteurs de l'ESS : l'horizon de rentabilité est plus court (3 ans). S'il s'agit d'une start up, elle dépend souvent de fonds de capital-risque lié au besoin de maximisation rapide des profits.</p> <p>Une attention particulière doit être portée sur la gestion de la temporalité et le cadre éthique du projet.</p>	<p>Contrairement aux exigences de rentabilité économique sur un temps court, l'entreprise doit ancrer son engagement dans le long terme.</p>	<p>Un acteur est souvent à l'initiative du projet et moteur de la dynamique.</p> <p>Chaque acteur fait face à ses propres contraintes : les entreprises à la logique de rentabilité à court terme, les OSC à la temporalité du cycle de projet et les collectivités territoriales à celle du temps politique, qui exige des résultats visibles rapidement.</p>
<p>Dépasser les préjugés</p> <p><i>Aller à la rencontre des acteurs</i></p>	<p>S'appuyer sur des réseaux locaux qui rassemblent acteurs du secteur marchand et OSC (Labo de l'ESS...) pour aller à leur rencontre, les connaître.</p>	<p>S'appuyer sur des réseaux locaux et nationaux pour la RSE (Réseau Alliances, Comité 21...) pour les rencontrer et échanger. Travailler avec les syndicats : l'échange avec des salariés aide à connaître le fonctionnement de l'entreprise.</p>	<p>S'appuyer sur des réseaux et plateformes pluri-acteurs pour la solidarité et le développement des territoires (RRMA, Clusters, PTCE...) et sur des outils comme les annuaires des initiatives solidaires et des acteurs sur les territoires.</p>

3 - Concernant la viabilité à long terme des modèles économiques des start-up, une réserve doit être émise car l'économie du numérique n'a pas encore prouvé sa capacité à être financièrement pérenne.

Réinsérer des publics en situation de précarité par la création d'une activité économique en agriculture biologique

Salvador, France

Présent dans 63 pays, le Secours Populaire Français (SPF) mène au Salvador un projet orienté sur l'agriculture biologique et l'économie sociale et solidaire depuis 2009.

L'opération vise à améliorer la situation des jeunes et des femmes à Comasagua en mettant en place, sur le modèle des AMAP, des parcelles et des serres d'agriculture biologique et d'organiser à la fois l'offre et la demande en mobilisant les paysans et les consommateurs. Les universités salvadoriennes étudient l'impact social de cette dynamique.

Du côté français, le jardin solidaire de Montauban mobilise et crée du lien social entre 300 personnes en situation de précarité économique et sociale, les élèves d'un lycée agricole ainsi que des agriculteurs bio et d'autres associations.

Cette coopération de territoire à territoire renforce les échanges entre ces deux pays où chacun expérimente l'insertion d'un public précaire par des jardins solidaires avec différents acteurs dans des contextes différents.

Les populations bénéficiaires ont accédé à la possibilité d'avoir une activité, un travail et une reconnaissance sociale. Le partenariat a permis la rencontre de mondes qui ne se connaissent pas : producteurs et consommateurs, habitants de zone rurale et urbaine, universitaires et publics précarisés, etc. Autant d'ouvertures qui les conduisent à travailler ensemble.

« Quand on organise des passerelles entre pays autour des mêmes problématiques, le plus grand bénéfice est de se connaître, se reconnaître et de se dire qu'ensemble, on peut être acteurs de changement. »

Jean-Michel Fouillade,
chef de projet au SPF

Un plaidoyer commun pour lutter contre les violences faites aux femmes

Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie, Vietnam, France

En Algérie, en Égypte, au Maroc, en Tunisie, au Vietnam et en France, des textes de lois protègent les femmes victimes de violences. Des obstacles subsistent quant à leur application effective et systématique, pour de nombreuses raisons : appréhensions des victimes car elles ont peur de ne pas être crues par leur entourage ou de perdre leur emploi, non reconnaissance des situations de violation du droit à l'intégrité physique et psychologique par les autorités responsables des dispositifs de recours, etc.

A partir de ce constat commun, l'association Batik International a identifié avec des partenaires de ces pays un enjeu partagé sur leurs territoires :

la lutte contre les violences faites aux femmes dans les sphères privée et professionnelle.

La démarche de co-construction entre les partenaires a permis d'élaborer un plaidoyer commun. Ils ont établi un diagnostic initial pour développer des actions concertées. Ceci a favorisé l'interconnaissance des partenaires, offert un espace d'apprentissage dédié à

l'échange de pratiques d'accompagnement des femmes et des méthodologies d'animation et de sensibilisation.

DOCUMENT ÉDITÉ EN 2018. COMITÉ DE RÉDACTION : ALICE BARTH, AGNÈS BELAÏD, ASTRID FREY, MINH MAUDOUX ET ANNE-FRANÇOISE TAISNE.



Le Comité Français pour la Solidarité Internationale, une plateforme associative de 24 organisations de solidarité internationale

Le CFSI est une plateforme associative qui regroupe 24 organisations autour de deux thématiques majeures : la promotion d'une agriculture et d'une alimentation durables et le renforcement des sociétés civiles.

Par leurs actions de terrain, ces organisations agissent en faveur des droits humains et contre les inégalités.

Par ailleurs, le CFSI sensibilise et mobilise l'opinion publique et les décideurs politiques pour défendre le droit à l'alimentation.

Le CFSI rapproche différents types d'acteurs : organisations de la société civile, collectivités territoriales, acteurs du secteur marchand, fondations, universités. Si nos projets vous intéressent, contactez-nous : info@cfsi.asso.fr

avec le soutien : AFD